

Entretien professionnel - Évaluateur - Etre formateur interne à la conduite de l'entretien professionnel (établissements SMS)

Contexte

Par son article 27, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, complétée du décret d'application du 12 juin 2020, supprimant la référence à la notation dans la FPH à partir de janvier 2021 pour la remplacer par l'entretien professionnel comme modalité d'appréciation de la valeur professionnelle. Cette nouvelle méthode, inspirée du privé, marque un changement de culture. La mise en place de ce nouveau système nécessite appropriation, implication et volonté de tous les acteurs. Les personnes en position d'encadrement sont particulièrement touchées par cette réforme : elles doivent en comprendre les enjeux, s'approprier les nouvelles modalités pour faire des entretiens professionnels un moment fort institutionnel tant pour les agents, que pour l'encadrement et l'établissement. Pour ce faire, elles doivent se doter de nouveaux outils (ex. fiches de postes, compte-rendu...), prévoir davantage de temps pour réaliser au mieux l'entretien professionnel, apporter une attention particulière aux conditions de l'entretien et à la fixation d'objectifs.

Objectifs

- Déterminer la place de l'entretien professionnel dans le nouveau contexte réglementaire.
- Repérer les messages et la méthodologie de l'entretien professionnel en lien avec les objectifs de son établissement et mobiliser les outils, séquences pédagogiques mises à disposition en tenant compte des spécificités de son établissement.
- Identifier les concepts clés et les techniques de la pédagogie pour adultes à mobiliser sur cette thématique.
- Savoir se préparer, s'adapter et transmettre l'information sur ce sujet en tant qu'intervenant.
- S'approprier les outils, séquences pédagogiques mises à disposition pour animer la session de formation et son évaluation.
- Savoir s'auto-évaluer en tant que formateur via des jeux de rôles.

Renseignements complémentaires

Prise en charge sur fonds mutualisés ANFH pour les établissements sociaux et médico-sociaux (AFR) Prise en charge sur les plans pour les établissements sanitaires (AFC) Formation en présentiel ou distanciel.

Programme

Jour 1

https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYd-r3hcHagB_jhcTbB9

- Les fondamentaux de l'entretien professionnel : les textes à connaître
- Méthodologie de l'entretien professionnel et messages clés
- Les fondamentaux de la pédagogie des adultes et la construction du programme de formation

Jour 2

- Animer la formation sur l'entretien professionnel : posture et transfert de compétences
- L'utilisation des outils pendant la formation
- Etre formateur interne à la conduite de l'entretien professionnel

Public

Toute personne en situation d'encadrement et susceptible d'animer des sessions de formation, au sein de son établissement ou dans le cadre d'une direction commune

Exercice

2024

Nature

AFC

Organisé par

CNEH / DEMETER SANTE

Durée

14 heures